

RÉSOLUTION 10-407

Exploitation de gaz de schiste – Utilisation et de la gestion de la ressource « eaux usées » – Position de la Ville

CONSIDÉRANT que ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que des opérations de forage dans le but d'extraire du gaz de schiste dans la Ville de Saint-Hyacinthe pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage industriel imposé à la Ville par la *Loi sur les mines*, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de garanties suffisantes permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques pourraient en faire partie;

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration ainsi que les biodigesteurs nouvellement en place n'ont pas été conçus à cet effet et qu'un tel usage pourrait créer des problèmes

importants, tant pour ce qui est de la quantité d'eau que les effets de sa contamination possible;

CONSIDÉRANT qu'une demande de moratoire sur l'exploration du gaz de schiste a été faite à la MRC des Maskoutains en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploitation de cette ressource naturelle sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal demandait également, en vertu de sa résolution numéro 10-364, un moratoire concernant les opérations de forage menées au site de la Pointe-du-Jour, sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, afin que ne débute l'étape de fractionnement, le temps de faire toute la lumière sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc
Appuyé par Brigitte Sansoucy

Et résolu que le Conseil municipal, suivant un principe de précaution, décrète que la Ville de Saint-Hyacinthe n'entend pas accepter la réception de l'eau d'après-forage en provenance du puits d'exploration de gaz de schiste se trouvant sur notre territoire ou même d'ailleurs, ni faire droit à son traitement à son usine d'épuration et ce, en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe et de la MRC des Maskoutains.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : Alain Leclerc, Brigitte Sansoucy, Guylain Coulombe, Louise Arpin, David Bousquet, Nicole Dion-Audette, Sylvain Savoie, André Beauregard, Sylvie Adam et Bernard Barré

Vote contre : Donald Côté.

Adoptée à la majorité